

Journals

No. 142

Monday, December 12, 1994

11:00 a.m.

Journaux

N^o 142

Le lundi 12 décembre 1994

11h00

PRAYERS

GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration of the motion of Ms. Cops (Minister of the Environment), seconded by Mr. Massé (President of the Queen's Privy Council for Canada and Minister of Intergovernmental Affairs),—That Bill C-56, An Act to amend the Canadian Environmental Assessment Act, be now read a third time and do pass.

The debate continued.

The question was put on the motion and, pursuant to Standing Order 45(5)(a), the recorded division was deferred until Tuesday, December 13, 1994, at 5:30 p.m.

The Order was read for the consideration at report stage of Bill C-44, An Act to amend the Immigration Act and the Citizenship Act and to make a consequential amendment to the Customs Act, as reported by the Standing Committee on Citizenship and Immigration with amendments.

Pursuant to Standing Order 76.1(5), the Speaker selected and grouped for debate the following motions:

Group No. 1—Motions Nos. 1, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 18, 19 and 23

Group No. 2—Motions Nos. 13 and 14

Group No. 3—Motions Nos. 15, 16 and 17

Group No. 4—Motion No. 20

Group No. 5—Motions Nos. 21 and 22

Group No. 1

Mr. Nunez (Bourassa), seconded by Mrs. Debien (Laval East), moved Motion No. 1,—That Bill C-44, in Clause 1, be amended by replacing line 8, on page 1, with the following:

“made under subsection 23(4).”

Mr. Nunez (Bourassa), seconded by Mrs. Debien (Laval East), moved Motion No. 3,—That Bill C-44, in Clause 3, be amended by replacing line 19, on page 3, with the following:

PRIÈRE

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{me} Cops (ministre de l'Environnement), appuyée par M. Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales),—Que le projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Le débat se poursuit.

La motion est mise aux voix et, conformément à l'article 45(5)a) du Règlement, le vote par appel nominal est différé jusqu'au mardi 13 décembre 1994, à 17h30.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la Loi sur la citoyenneté et modifiant la Loi sur les douanes en conséquence, dont le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration a fait rapport avec des amendements.

Conformément à l'article 76.1(5) du Règlement, le Président choisit et groupe pour débat les motions suivantes:

Groupe n^o 1—Motions n^{os} 1, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 18, 19 et 23

Groupe n^o 2—Motions n^{os} 13 et 14

Groupe n^o 3—Motions n^{os} 15, 16 et 17

Groupe n^o 4—Motion n^o 20

Groupe n^o 5—Motions n^{os} 21 et 22

Groupe n^o 1

M. Nunez (Bourassa), appuyé par M^{me} Debien (Laval-Est), propose la motion n^o 1,—Qu'on modifie le projet de loi C-44, à l'article 1, par substitution, à la ligne 9, page 1, de ce qui suit:

«mes des paragraphes 23(4) ou 32(5).»

M. Nunez (Bourassa), appuyé par M^{me} Debien (Laval-Est), propose la motion n^o 3,—Qu'on modifie le projet de loi C-44, à l'article 3, par substitution, à la ligne 18, page 3, de ce qui suit:

“may, subject to subsections (4), (4.2)”.

Mr. Nunez (Bourassa), seconded by Mrs. Debien (Laval East), moved Motion No. 4,—That Bill C-44, in Clause 3, be amended by deleting lines 45 to 48, on page 3, and lines 1 to 25, on page 4.

Mr. Nunez (Bourassa), seconded by Mrs. Debien (Laval East), moved Motion No. 5,—That Bill C-44, in Clause 3, be amended by replacing line 27, on page 4, with the following:

“tion (4) shall truthfully provide such”.

Mr. Nunez (Bourassa), seconded by Mrs. Debien (Laval East), moved Motion No. 6,—That Bill C-44, in Clause 3, be amended by replacing line 39, on page 4, with the following:

“or a conditional departure order”.

Mr. Nunez (Bourassa), seconded by Mrs. Debien (Laval East), moved Motion No. 8,—That Bill C-44, in Clause 6, be amended by replacing line 44, on page 6, with the following:

“subsection 23(4) or a departure order”.

Mr. Nunez (Bourassa), seconded by Mrs. Debien (Laval East), moved Motion No. 9,—That Bill C-44, in Clause 8, be amended by replacing line 23, on page 7, with the following:

“to in any of subsections 23(4) or”.

Mr. Nunez (Bourassa), seconded by Mrs. Debien (Laval East), moved Motion No. 10,—That Bill C-44, in Clause 10, be amended by replacing line 6, on page 8, with the following:

“under subsection 23(4) or (4.2) or”.

Mr. Nunez (Bourassa), seconded by Mrs. Debien (Laval East), moved Motion No. 11,—That Bill C-44, in Clause 10, be amended by replacing line 14, on page 8, with the following:

“under subsection 23(4) or (4.2) or 27(4)”.

Mr. Nunez (Bourassa), seconded by Mrs. Debien (Laval East), moved Motion No. 12,—That Bill C-44, in Clause 11, be amended by replacing line 23, on page 8, with the following:

“23(4.2) or 27(6), shall cause an”.

Mr. Nunez (Bourassa), seconded by Mrs. Debien (Laval East), moved Motion No. 18,—That Bill C-44, in Clause 16, be amended by replacing line 4, on page 15, with the following:

“section 20(1) or 23(4) or (4.2) or”.

Mr. Nunez (Bourassa), seconded by Mrs. Debien (Laval East), moved Motion No. 19,—That Bill C-44, in Clause 17, be amended by replacing lines 11 and 12, on page 15, with the following:

“pursuant to subsection 20(1) or 23(4) or (4.2); or”.

Mr. Nunez (Bourassa), seconded by Mrs. Debien (Laval East), moved Motion No. 23,—That Bill C-44, in Clause 25, be amended by deleting lines 10 to 26, on page 19.

«sous réserve des paragraphes (4), (4.2),».

M. Nunez (Bourassa), appuyé par M^{me} Debien (Laval-Est), propose la motion n^o 4,—Qu'on modifie le projet de loi C-44, à l'article 3, en supprimant les lignes 43 à 46, page 3, et les lignes 1 à 19, page 4.

M. Nunez (Bourassa), appuyé par M^{me} Debien (Laval-Est), propose la motion n^o 5,—Qu'on modifie le projet de loi C-44, à l'article 3, par substitution, à la ligne 21, page 4, de ce qui suit:

«doit fournir à l'agent principal les».

M. Nunez (Bourassa), appuyé par M^{me} Debien (Laval-Est), propose la motion n^o 6,—Qu'on modifie le projet de loi C-44, à l'article 3, par substitution, aux lignes 31 et 32, page 4, de ce qui suit:

«d'exclusion prévue au paragraphe (4) ou la mesure d'interdiction de séjour».

M. Nunez (Bourassa), appuyé par M^{me} Debien (Laval-Est), propose la motion n^o 8,—Qu'on modifie le projet de loi C-44, à l'article 6, par substitution, à la ligne 35, page 6, de ce qui suit:

«au titre du paragraphe 23(4) ou une».

M. Nunez (Bourassa), appuyé par M^{me} Debien (Laval-Est), propose la motion n^o 9,—Qu'on modifie le projet de loi C-44, à l'article 8, par substitution, à la ligne 24, page 7, de ce qui suit:

«prévue aux paragraphes 23(4) ou (4.2)».

M. Nunez (Bourassa), appuyé par M^{me} Debien (Laval-Est), propose la motion n^o 10,—Qu'on modifie le projet de loi C-44, à l'article 10, par substitution, à la ligne 15, page 8, de ce qui suit:

«23(4), ou (4.2) ou 27(4) ou (6) ou de».

M. Nunez (Bourassa), appuyé par M^{me} Debien (Laval-Est), propose la motion n^o 11,—Qu'on modifie le projet de loi C-44, à l'article 10, par substitution, à la ligne 21, page 8, de ce qui suit:

«prévues aux paragraphes 23(4) ou (4.2)».

M. Nunez (Bourassa), appuyé par M^{me} Debien (Laval-Est), propose la motion n^o 12,—Qu'on modifie le projet de loi C-44, à l'article 11, par substitution, aux lignes 38 et 39, page 8, de ce qui suit:

«tances visées aux paragraphes 23(4.2) ou 27(6), de faire procéder, dès que les».

M. Nunez (Bourassa), appuyé par M^{me} Debien (Laval-Est), propose la motion n^o 18,—Qu'on modifie le projet de loi C-44, à l'article 16, par substitution, à la ligne 3, page 15, de ce qui suit:

«paragraphes 20(1) ou 23(4) ou (4.2)».

M. Nunez (Bourassa), appuyé par M^{me} Debien (Laval-Est), propose la motion n^o 19,—Qu'on modifie le projet de loi C-44, à l'article 17, par substitution, à la ligne 13, page 15, de ce qui suit:

«ou 23(4) ou (4.2) ou qui sont forcés de».

M. Nunez (Bourassa), appuyé par M^{me} Debien (Laval-Est), propose la motion n^o 23,—Qu'on modifie le projet de loi C-44, à l'article 25, en supprimant les lignes 11 à 28, page 19.

Debate arose on the motions in Group No. 1.

The question was put on Motion No. 1 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded division, which also applies to Motions Nos. 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 18, 19 and 23, was deferred.

Group No. 2

Mr. Nunez (Bourassa), seconded by Mrs. Debien (Laval East), moved Motion No. 13,—That Bill C-44, in Clause 12, be amended by replacing line 21, on page 11, with the following:

“years or more may be imposed and the person was sentenced to a term of imprisonment of two years or more and the”.

Mr. Nunez (Bourassa), seconded by Mrs. Debien (Laval East), moved Motion No. 14,—That Bill C-44 be amended by adding after line 25, on page 11, the following new Clause:

“12.1 The Act is amended by adding the following after subsection 53(1):

“(1.1) Paragraphs (1)(a) to (d) do not apply to a person

(a) who was admitted to permanent residence in Canada before attaining the age of ten years where it is demonstrated that the person has no emotional or other ties to the country to which it is proposed the person be removed or

(b) who has been admitted to permanent residence in Canada and has resided in Canada for ten years or more since being admitted.”.

Debate arose on the motions in Group No. 2.

The question was put on Motion No. 13 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded division was deferred.

The question was put on Motion No. 14 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded division was deferred.

Group No. 3

Mrs. Debien (Laval East), seconded by Mr. Nunez (Bourassa), moved Motion No. 15,—That Bill C-44 be amended by deleting in Clause 13.

Mrs. Debien (Laval East), seconded by Mr. Nunez (Bourassa), moved Motion No. 16,—That Bill C-44 be amended by deleting Clause 14.

Mrs. Debien (Laval East), seconded by Mr. Nunez (Bourassa), moved Motion No. 17,—That Bill C-44 be amended by deleting Clause 15.

Debate arose on the motions in Group No. 3.

The question was put on Motion No. 15 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded division was deferred.

The question was put on Motion No. 16 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded division was deferred.

The question was put on Motion No. 17 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded division was deferred.

Group No. 4

Il s'élève un débat sur les motions du groupe n° 1.

La motion n° 1 est mise aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal, qui s'appliquera aussi aux motions nos 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 18, 19 et 23, est différé.

Groupe n° 2

M. Nunez (Bourassa), appuyé par M^{me} Debien (Laval-Est), propose la motion n° 13,—Qu'on modifie le projet de loi C-44, à l'article 12, par substitution, aux lignes 35 et 36, page 11, de ce qui suit:

«rieur à dix ans, du cas visé à l'alinéa 27(1)d), qu'elle a été condamnée à une peine de deux ans ou plus d'emprisonnement et que, selon le ministre, elle constitue un».

M. Nunez (Bourassa), appuyé par M^{me} Debien (Laval-Est), propose la motion n° 14,—Qu'on modifie le projet de loi C-44 par adjonction, après la ligne 37, page 11, du nouvel article suivant:

«12.1 La même loi est modifiée par adjonction, après le paragraphe 53(1), de ce qui suit:

«(1.1) Les alinéas (1)a) à d) ne s'appliquent pas à une personne:

a) qui a été admise à la résidence permanente au Canada avant d'avoir atteint l'âge de dix ans et à l'égard de laquelle la preuve établit qu'elle n'a pas de liens affectifs ni d'autres liens avec le pays vers lequel elle doit être expulsée;

b) qui a été admise à la résidence permanente au Canada et a résidé au Canada pendant dix ans ou plus avant d'être admise à y résider.».

Il s'élève un débat sur les motions du groupe n° 2.

La motion n° 13 est mise aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

La motion n° 14 est mise aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

Groupe n° 3

M^{me} Debien (Laval-Est), appuyée par M. Nunez (Bourassa), propose la motion n° 15,—Qu'on modifie le projet de loi C-44 en supprimant l'article 13.

M^{me} Debien (Laval-Est), appuyée par M. Nunez (Bourassa), propose la motion n° 16,—Qu'on modifie le projet de loi C-44 en supprimant l'article 14.

M^{me} Debien (Laval-Est), appuyée par M. Nunez (Bourassa), propose la motion n° 17,—Qu'on modifie le projet de loi C-44 en supprimant l'article 15.

Il s'élève un débat sur les motions du groupe n° 3.

La motion n° 15 est mise aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

La motion n° 16 est mise aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

La motion n° 17 est mise aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

Groupe n° 4

Mr. Nunez (Bourassa), seconded by Mrs. Debien (Laval East), moved Motion No. 20,—That Bill C-44 be amended by deleting Clause 18.

Debate arose on the motion in Group No. 4.

STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

TABLING OF DOCUMENTS

Mr. Milliken (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons) for Mr. Dingwall (Minister of Public Works and Government Services) laid upon the Table,—Government responses, pursuant to Standing Order 36(8), to petitions Nos. 351-1082 and 351-1083 concerning housing policies.—Sessional Paper No. 8545-351-11E.

Mr. Milliken (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons) for Mr. Marchi (Minister of Citizenship and Immigration) laid upon the Table,—Government responses, pursuant to Standing Order 36(8), to petitions Nos. 351-1016 to 351-1020 and 351-1086 to 351-1089 concerning immigration.—Sessional Paper No. 8545-351-14E.

INTRODUCTION OF GOVERNMENT BILLS

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Mr. Axworthy (Minister of Human Resources Development), seconded by Mr. Ouellet (Minister of Foreign Affairs), Bill C-64, An Act respecting employment equity, was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

Recommendation
(Pursuant to Standing Order 79(2))

His Excellency the Governor General recommends to the House of Commons the appropriation of public revenue under the circumstances, in the manner and for the purposes set out in a measure entitled “An Act respecting employment equity”.

PRESENTING PETITIONS

Pursuant to Standing Order 36, petitions certified correct by the Clerk of Petitions were presented as follows:

—by Mr. Caccia (Davenport), one concerning gun control (No. 351-1644);

M. Nunez (Bourassa), appuyé par M^{me} Debien (Laval-Est), propose la motion n° 20,—Qu’on modifie le projet de loi C-44 en supprimant l’article 18.

Il s’élève un débat sur la motion du groupe n° 4.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l’article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

QUESTIONS ORALES

Conformément à l’article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES

DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes), au nom de M. Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux), dépose sur le Bureau,—Réponses du gouvernement, conformément à l’article 36(8) du Règlement, aux pétitions n^{os} 351-1082 et 351-1083 au sujet des politiques du logement.—Document parlementaire n° 8545-351-11E.

M. Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes), au nom de M. Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l’Immigration), dépose sur le Bureau,—Réponses du gouvernement, conformément à l’article 36(8) du Règlement, aux pétitions n° 351-1016 à 351-1020 et 351-1086 à 351-1089 au sujet de l’immigration.—Document parlementaire n° 8545-351-14E.

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M. Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines), appuyé par M. Ouellet (ministre des Affaires étrangères), le projet de loi C-64, Loi concernant l’équité en matière d’emploi, est déposé, lu une première fois, l’impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Recommandation
(Conformément à l’article 79(2) du Règlement)

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes l’affectation de deniers publics dans les circonstances, de la manière et aux fins prévues dans une mesure intitulée «Loi concernant l’équité en matière d’emploi».

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

Conformément à l’article 36 du Règlement, des pétitions certifiées correctes par le greffier des pétitions sont présentées:

—par M. Caccia (Davenport), une au sujet du contrôle des armes à feu (n° 351-1644);

- by Mr. Collins (Souris—Moose Mountain), one concerning the Canadian Wheat Board (No. 351-1645), one concerning gun control (No. 351-1646) and one concerning the Canada Post Corporation (No. 351-1647);
- by Mrs. Kraft Sloan (York—Simcoe), five concerning the Canadian Human Rights Act (Nos. 351-1648 to 351-1652);
- by Mr. White (Fraser Valley West), three concerning euthanasia (Nos. 351-1653 to 351-1655), one concerning abortion (No. 351-1656) and two concerning gun control (Nos. 351-1657 and 351-1658);
- by Mr. Jackson (Bruce—Grey), one concerning intoxication as a defence (No. 351-1659);
- by Mr. Grubel (Capilano—Howe Sound), one concerning euthanasia (No. 351-1660);
- by Mr. Duhamel (St. Boniface), one concerning Old Age Security benefits (No. 351-1661);
- by Ms. McLaughlin (Yukon), two concerning tobacco (Nos. 351-1662 and 351-1663);
- by Mr. Anawak (Nunatsiq), one concerning the mining industry (No. 351-1664);
- by Mr. Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke), two concerning the Canadian Human Rights Act (Nos. 351-1665 and 351-1666).
- par M. Collins (Souris—Moose Mountain), une au sujet de la Commission canadienne du blé (n^o 351-1645), une au sujet du contrôle des armes à feu (n^o 351-1646) et une au sujet de la Société canadienne des postes (n^o 351-1647);
- par M^{me} Kraft Sloan (York—Simcoe), cinq au sujet de la Loi canadienne sur les droits de la personne (n^{os} 351-1648 à 351-1652);
- par M. White (Fraser Valley—Ouest), trois au sujet de l'euthanasie (n^{os} 351-1653 à 351-1655), une au sujet de l'avortement (n^o 351-1656) et deux au sujet du contrôle des armes à feu (n^{os} 351-1657 et 351-1658);
- par M. Jackson (Bruce—Grey), une au sujet du plaidoyer de l'intoxication (n^o 351-1659);
- par M. Grubel (Capilano—Howe Sound), une au sujet de l'euthanasie (n^o 351-1660);
- par M. Duhamel (Saint-Boniface), une au sujet des prestations de sécurité de la vieillesse (n^o 351-1661);
- par M^{me} McLaughlin (Yukon), deux au sujet du tabac (n^{os} 351-1662 et 351-1663);
- par M. Anawak (Nunatsiq), une au sujet de l'industrie minière (n^o 351-1664);
- par M. Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke), deux au sujet de la Loi canadienne sur les droits de la personne (n^{os} 351-1665 et 351-1666).

GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration at report stage of Bill C-44, An Act to amend the Immigration Act and the Citizenship Act and to make a consequential amendment to the Customs Act, as reported by the Standing Committee on Citizenship and Immigration with amendments.

Debate resumed on the motion in Group No. 4.

The question was put on Motion No. 20 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded division was deferred.

Group No. 5

Mr. Nunez (Bourassa), seconded by Mrs. Debien (Laval East), moved Motion No. 21,—That Bill C-44, in Clause 19, be amended by replacing lines 36 to 38, on page 15, with the following:

“103. (1) On being satisfied that a notice of appearance or a summons has been served on any person, the Deputy Minister or a senior immigration officer may issue a warrant for the arrest and detention of the person where”.

Mr. Nunez (Bourassa), seconded by Mrs. Debien (Laval East), moved Motion No. 22,—That Bill C-44, in Clause 19, in the French version:

(a) by replacing line 41, on page 15, with the following:

“sion aux termes du”; and

(b) by replacing line 3, on page 16, with the following:

“publique ou qu'elle ne comparaitra pas à l'interrogatoire, à l'enquête ou au prononcé de la décision, ou”.

The question was put on Motion No. 21 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded division was deferred.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la Loi sur la citoyenneté et modifiant la Loi sur les douanes en conséquence, dont le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration a fait rapport avec des amendements.

Le débat reprend sur la motion du groupe n^o 4.

La motion n^o 20 est mise aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

Groupe n^o 5

M. Nunez (Bourassa), appuyé par M^{me} Debien (Laval-Est), propose la motion n^o 21—Qu'on modifie le projet de loi C-44, à l'article 19, par substitution, à la ligne 37, page 15, de ce qui suit:

«103. (1) S'il est convaincu qu'un avis de convocation ou citation a été signifié à la personne, le sous-ministre ou l'agent princi—».

M. Nunez (Bourassa), appuyé par M^{me} Debien (Laval-Est), propose la motion n^o 22,—Qu'on modifie le projet de loi C-44, à l'article 19, dans la version française:

a) par substitution, à la ligne 41, page 15, de ce qui suit:

«sion aux termes du»; et

b) par substitution, à la ligne 3, page 16, de ce qui suit:

«publique ou qu'elle ne comparaitra pas à l'interrogatoire, à l'enquête ou au prononcé de la décision, ou».

La motion n^o 21 est mise aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

The question was put on Motion No. 22 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded division was deferred.

By unanimous consent, Mr. Marchi (Minister of Citizenship and Immigration), seconded by Mr. Knutson (Elgin—Norfolk), moved new Motion No. 24,—That Bill C-44, in Clause 20, be amended by replacing lines 1 to 14, on page 15 with the following:

“20. Section 105 of the Act is replaced by the following:

“105. (1) Notwithstanding the Corrections and Conditional Release Act, the Prisons and Reformatories Act or any Act of a provincial legislature, where a warrant has been issued or an order has been made pursuant to subsection 103(1) of (3) with respect to any person who is incarcerated in any place of confinement pursuant to the order of any court or other body, the Deputy Minister may issue an order to the person in charge of the place directing that

(a) the person continue to be detained until the expiration of the sentence to which the person is subject or until the expiration of the sentence or term of confinement as reduced by the operation of any statute or other law or by an act of clemency; and

(b) the person be delivered, at the expiration of the sentence or term of confinement referred to in paragraph (a), to an immigration officer to be taken into custody.

(2) Nothing in subsection (1) shall limit the authority of any person, pursuant to any Act referred to in that subsection, to grant an escorted temporary absence pursuant to any of those Acts.”

Debate arose on motion No. 24.

The question was put on motion No. 24 and it was agreed to.

The House proceeded to the taking of the deferred recorded divisions at report stage of Bill C-44, An Act to amend the Immigration Act and the Citizenship Act and to make a consequential amendment to the Customs Act, as reported by the Standing Committee on Citizenship and Immigration with amendments.

Pursuant to Standing Order 45(5)(a), the deferred recorded divisions were further deferred until Tuesday, December 13, 1994, at 5:30 p.m.

The Order was read for the second reading and reference to the Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development of Bill C-60, An Act respecting an agreement between Her Majesty in right of Canada and the Pictou Landing Indian Band.

Mr. Gagliano (Secretary of State (Parliamentary Affairs) and Deputy Leader of the Government in the House of Commons) for Mr. Irwin (Minister of Indian Affairs and Northern Development), seconded by Mr. Marchi (Minister of Citizenship and Immigration), moved,—That the Bill be now read a second time and referred to the Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development.

Debate arose thereon.

The question was put on the motion and it was agreed to.

La motion n° 22 est mise aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

Du consentement unanime, M. Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration), appuyé par M. Knutson (Elgin—Norfolk), propose la nouvelle motion n° 24,—Qu'on modifie le projet de loi C-44, à l'article 20, par substitution, aux lignes 1 à 14, page 15, de ce qui suit:

«20. L'article 105 de la même loi est remplacé par ce qui suit:

«105.(1) Par dérogation à la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et à la Loi sur les prisons et maisons de correction et à toute loi provinciale, si le mandat ou l'ordre prévus aux paragraphes 103(1) ou (3) visent une personne incarcérée dans un lieu de détention en application de l'ordonnance d'un tribunal ou d'un autre organisme, le sous-ministre peut ordonner au gardien, directeur ou responsable de ce lieu:

a) d'une part, de continuer à la détenir jusqu'à l'expiration de sa peine ou de la durée de sa détention, compte tenu des éventuelles réductions légales de peine ou des mesures de clémence;

b) d'autre part, de la remettre par la suite à un agent d'immigration en vue de son placement sous garde.

(2) Le paragraphe (1) n'a pas pour effet d'empêcher toute personne autorisée en vertu des lois qui y sont mentionnées à autoriser la sortie sous surveillance de personnes incarcérées conformément à ces lois.»

Il s'élève un débat sur la motion n° 24.

La motion n° 24, mise aux voix, est agréée.

La Chambre aborde les votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la Loi sur la citoyenneté et modifiant la Loi sur les douanes en conséquence, dont le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration a fait rapport avec des amendements.

Conformément à l'article 45(5)(a) du Règlement, les votes par appel nominal différés sont de nouveau différés jusqu'au mardi 13 décembre 1994, à 17h30.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord du projet de loi C-60, Loi concernant l'accord conclu entre Sa Majesté du chef du Canada et la bande indienne de Pictou Landing.

M. Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes), au nom de M. Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), appuyé par M. Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration), propose,—Que le projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord.

Il s'élève un débat.

La motion, mise aux voix, est agréée.

Accordingly, the Bill was read the second time and referred to the Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development.

INTERRUPTION

At 4:46 p.m., by unanimous consent, the sitting was suspended.

At 5:12 p.m., the sitting resumed.

MESSAGES FROM THE SENATE

A Message was received from the Senate as follows:

ORDERED: That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-55, An Act to establish a board having jurisdiction concerning disputes respecting surface rights in respect of land in the Yukon Territory and to amend other Acts in relation thereto, without amendment.

A Message was received from the Senate informing this House that the Senate has passed Bill C-42, An Act to amend the Criminal Code and other Acts (miscellaneous matters), with the following amendments:

1. Page 12, clause 37: in the French version, strike out line 21 and substitute the following:
“forme écrite est faite sous serment et consignée mot à mot dans un”
2. Page 15, clause 38: in the French version, strike out line 6 and substitute the following:
“d’une période de trois mois après la saisie, soit de la date, si”
3. Page 20, clause 44: in the French version, strike out lines 24 to 28 and substitute the following:
“(2.2) Le prévenu tenu par la présente loi de comparaître en vue de la mise en liberté provisoire le fait en personne, ou, s’il y consent et avec l’accord du poursuivant, par le moyen de télécommunication, y”
4. Page 26: Delete clause 61 and renumber the subsequent clauses accordingly
5. Page 26: Delete clause 62 and renumber the subsequent clauses accordingly
6. Page 30, clause 71: in the French version,
 - (a) strike out line 18 and substitute the following:
“699. (1) L’assignation d’un témoin devant”
 - (b) strike out line 23 and substitute the following:
“(2) L’assignation d’un témoin devant une”
 - (c) strike out line 34 and substitute the following:
“(3) Une assignation ne peut être émise par”
 - (d) strike out line 36 and substitute the following:
“aux termes du paragraphe (2) sauf en conformi—”

PROCEEDINGS ON ADJOURNMENT MOTION

Pursuant to Standing Order 38(1), the question “That this House do now adjourn” was deemed to have been proposed.

En conséquence, le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord.

INTERRUPTION

À 16h46, du consentement unanime, la séance est suspendue.

À 17h12, la séance reprend.

MESSAGES DU SÉNAT

Le Sénat transmet un message à la Chambre des communes dont voici le texte:

ORDONNÉ: Qu’un message soit transmis à la Chambre des communes pour l’informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-55, Loi établissant un organisme ayant compétence pour statuer sur les différends concernant les droits de surface au Yukon, et modifiant certaines lois en conséquence, sans amendement.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l’informer qu’il a adopté le projet de loi C-42, Loi modifiant le Code criminel et d’autres lois (en divers domaines), avec les amendements suivants:

1. Page 12, article 37: dans la version française, remplacer la ligne 21 par ce qui suit:
«forme écrite est faite sous serment et consignée mot à mot dans un»
2. Page 15, article 38: dans la version française, remplacer la ligne 6 par ce qui suit:
«d’une période de trois mois après la saisie, soit de la date, si»
3. Page 20, article 44: dans la version française, remplacer les lignes 24 à 28 par ce qui suit:
«(2.2) Le prévenu tenu par la présente loi de comparaître en vue de la mise en liberté provisoire le fait en personne ou, s’il y consent et avec l’accord du poursuivant, par le moyen de télécommunication, y»
4. Page 26: supprimer l’article 61 et faire les changements de désignation numérique qui en découlent.
5. Page 26: supprimer l’article 62 et faire les changements de désignation numérique qui en découlent.
6. Page 30, article 71: dans la version française,
 - a) remplacer la ligne 18 par ce qui suit:
«699. (1) L’assignation d’un témoin devant»
 - b) remplacer la ligne 23 par ce qui suit:
«(2) L’assignation d’un témoin devant une»
 - c) remplacer la ligne 34 par ce qui suit:
«(3) Une assignation ne peut être émise par»
 - d) remplacer la ligne 36 par ce qui suit:
«aux termes du paragraphe (2) sauf en conformi—»

DÉLIBÉRATIONS SUR LA MOTION D’AJOURNEMENT

Conformément à l’article 38(1) du Règlement, la motion «Que la Chambre s’ajourne maintenant» est réputée présentée.

After debate, the question was deemed to have been adopted.

Après débat, la motion est réputée agréée.

RETURNS AND REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE HOUSE

Pursuant to Standing Order 32(1), the following paper, deposited with the Clerk of the House, was laid upon the Table:

By Mr. Dupuy (Minister of Canadian Heritage)—Report of the Canada Council, together with the Auditor General's Report, for the fiscal year ended March 31, 1994, pursuant to subsection 21(2) of the Canada Council Act, Chapter C-2, Revised Statutes of Canada, 1985.—Sessional Paper No. 8560-351-80A. (*Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on Canadian Heritage*)

ÉTATS ET RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DE LA CHAMBRE

Conformément à l'article 32(1) du Règlement, le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur le Bureau de la Chambre:

Par M. Dupuy (ministre du Patrimoine canadien)—Rapport du Conseil des Arts du Canada, ainsi que le rapport du Vérificateur général y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 1994, conformément à l'article 21(2) de la Loi sur le Conseil des Arts du Canada, chapitre C-2, Lois révisées du Canada (1985).—Document parlementaire n° 8560-351-80A. (*Conformément à l'article 32(5) du Règlement, renvoyé en permanence au Comité permanent du patrimoine canadien*)

PETITIONS FILED WITH THE CLERK OF THE HOUSE

Pursuant to Standing Order 36, petitions certified correct by the Clerk of Petitions were filed as follows:

—by Mrs. Chamberlain (Guelph—Wellington), one concerning the Leader of the Opposition (No. 351-1667);

—by Mr. Manning (Calgary Southwest), one concerning the parole system (No. 351-1668);

—by Mr. St. Denis (Algoma), one concerning the Canadian Human Rights Act (No. 351-1669);

—by Mr. Shepherd (Durham), one concerning euthanasia (No. 351-1670).

PÉTITIONS DÉPOSÉES AUPRÈS DU GREFFIER DE LA CHAMBRE

Conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions certifiées correctes par le greffier des pétitions sont déposées:

—par M^{me} Chamberlain (Guelph—Wellington), une au sujet du chef de l'Opposition (n° 351-1667);

—par M. Manning (Calgary-Sud-Ouest), une au sujet du système de libération conditionnelle (n° 351-1668);

—par M. St. Denis (Algoma), une au sujet de la Loi canadienne sur les droits de la personne (n° 351-1669);

—par M. Shepherd (Durham), une au sujet de l'euthanasie (n° 351-1670).

ADJOURNMENT

At 5:27 p.m., the House adjourned until tomorrow at 10:00 a.m., pursuant to Standing Order 24(1).

AJOURNEMENT

À 17h27, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10h00, conformément à l'article 24(1) du Règlement.